



**Fédération
des Associations
pour la Promotion
et l'Insertion par
le Logement**

La Fapil, un réseau au service de l'habitat pour tous

La Fapil - Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement - est un réseau d'associations, unions d'économie sociale et sociétés coopératives d'intérêt collectif travaillant en faveur du droit à un habitat adapté aux besoins de chacun.

Le but de ce réseau d'initiatives est de mettre en œuvre, pour tous, le Droit au logement :

- en favorisant l'accès au logement et le maintien dans leur habitat de tous ceux que les évolutions économiques et sociales fragilisent ;
- en élargissant et diversifiant les réponses apportées ;
- en intervenant sur la structure de l'offre ;
- en associant les personnes à la recherche de solutions.

À travers l'accueil et l'orientation des publics, l'accompagnement des personnes, la gestion locative adaptée de logements ordinaires ou temporaires, la production d'offres immobilières adaptées et l'intervention dans les copropriétés en difficulté, les organismes membres de la Fapil œuvrent en faveur de la lutte contre les discriminations, l'accès aux droits, la mixité urbaine et sociale. Enfin, la Fapil se veut un lieu d'échange et de réflexion, un lieu d'élaboration collective de techniques et d'outils. Elle organise à cette fin des journées professionnelles, des forums et ateliers, des fiches d'expériences et d'enquêtes.





Lorsque naît la Fapil, la problématique de l'accès au logement, un temps résolue, se pose en des termes jusqu'alors inconnus. Pour faire face aux nouvelles formes de précarité, le croisement des regards, des savoirs et des savoir-faire devient nécessaire. Émerge alors l'idée d'insertion sociale par le logement, les Agences immobilières à vocation sociale, la sous-location avec les organismes HLM... De nouveaux métiers voient le jour...

En 1990, la loi Besson donne une impulsion nouvelle. L'insertion et la promotion par le logement gagnent là un nouveau cadre. Les initiatives foisonnent et les associations deviennent les partenaires incontournables des politiques du logement.

Face à la crise du logement des années 2000, la Fapil et ses partenaires revendiquent l'affirmation du Droit au logement comme Droit fondamental. En 2007, la loi sur le Droit au Logement Opposable (Dalo) est votée.

Pour sa mission d'utilité sociale, la Fapil reçoit le soutien de :

Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (Acsé), Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS), Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC), Fondation Abbé Pierre, Fondation JM Bruneau, Fondation de France, les assureurs mutualistes MAIF et MACIF, SOCAMAB Assurances SA.



La Fapil est membre des réseaux et collectifs suivants :

Alerte, Union Nationale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (Uniopss), Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (Feantsa), European Anti-Poverty Network (Eapn), Plateforme pour le Droit au logement opposable, Collectif des Associations unies, Collectif SSIG.



221, boulevard Davout - 75020 Paris
tél : 01 48 05 05 75 - fax : 01 48 05 32 65
contact@fapil.net - www.fapil.net